



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Lille, le

**16 MARS 2023**

Monsieur le Maire,

La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole a déposé le 21 septembre 2022 un porté à connaissance à l'arrêté préfectoral du 14 juin 2016 portant sur les travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant de l'Aunelle.

Vous trouverez ci-joint, pour affichage en mairie durant une période d'un (1) mois au moins, copie l'arrêté préfectoral complémentaire du 09 novembre 2022 modifiant cet arrêté.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

L'Unité Police de l'Eau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr)

Je vous d'agrée, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du  
Service Eau Nature et Territoires

**Le responsable adjoint  
du Service Eau Nature et Territoires**

Hélène SOLVÉS  
Thierry DUTILLEUL

Copie au Service Territorial du Hainaut  
PJ : 1 copie de l'arrêté préfectoral complémentaire

Monsieur le Maire  
de la Commune de Sebourg  
1, place de la Mairie

59990 SEBOURG

Réf. : **251** (envoi par mail)

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)